**Campagne pour un cadre équitable de réponse aux urgences**

La lettre suivante est une suggestion de lettre que les groupes peuvent utiliser et adapter afin de faire entendre leur voix pour réclamer des réponses équitables aux situations d'urgence. Nous encourageons les groupes à modifier la lettre pour qu'elle reflète leurs priorités et leurs préoccupations, et pour qu'elle corresponde au destinataire de la lettre, et à l'envoyer à leur député et/ou au ministre, Marc Miller.

MODÈLE DE LETTRE

Trouvez les coordonnées de votre député-e

<https://www.noscommunes.ca/Members/fr>

Courriel pour le ministre : [Minister@cic.gc.ca](mailto:Minister@cic.gc.ca)

Monsieur le Ministre / Monsieur le Député / Madame la Députée /

[Nous vous félicitons pour votre nomination au poste de ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté.]

Nous saluons les mesures d’immigration récemment adoptées par le gouvernement canadien ces dernières années pour répondre aux personnes fuyant l’Afghanistan à la suite de la prise de pouvoir par les Talibans, et l’Ukraine à la suite de l’invasion russe. Le gouvernement a créé un important précédent en établissant une feuille de route sur la manière dont le Canada doit répondre aux situations de crise urgentes.

Les mesures adoptées pour les Ukrainiens se distinguent notamment en ce qu’elles démontrent une nouvelle ouverture à offrir des visas temporaires aux personnes fuyant une situation d’urgence. Nous espérons que ces mesures seront étendues à de nombreuses autres populations qui se trouvent dans des situations similaires dans d’autres zones géographiques.

Historiquement, le gouvernement canadien a refusé de délivrer des visas temporaires aux personnes touchées par une crise lorsque le séjour temporaire d’un individu risque de devenir permanent. La nouvelle approche du gouvernement constitue une amélioration humanitaire, qui permet au Canada d’offrir un refuge beaucoup plus rapidement et à beaucoup plus de personnes, que par le biais du processus de résidence permanente.

Afin de garantir l’équité d’accès et de démanteler les perceptions actuelles selon lesquelles certaines vies ont plus de valeur ou sont plus dignes de protection que d’autres, il sera important de s’assurer que ces mesures sont accessibles à tous et à toutes sans discrimination.

En particulier, nous souhaitons attirer l'attention sur le fait que les crises en Afrique, bien que nombreuses, ont rarement, voire jamais, fait l'objet d'un programme canadien d'intervention d'urgence en matière d'immigration.

En outre, les mesures adoptées doivent tenir compte des vulnérabilités particulières des personnes en situation de handicap, des personnes transgenres et de genre diversifié, des femmes, des personnes âgées et d’autres personnes qui ont rencontré des difficultés et des obstacles en essayant de traverser les frontières et qui sont généralement ciblées de manière disproportionnée par ces crises.

Nous attirons également l'attention sur la nécessité de répondre aux besoins des non-ressortissants qui sont déplacés une seconde fois par une situation d'urgence. C'est ce qui s'est passé récemment lorsque des réfugiés, dont certains étaient en cours de réinstallation au Canada, ont été déplacés par les conflits en Ukraine et au Soudan.

Les mesures positives introduites en réponse au déplacement depuis l’Ukraine doivent s’appliquer à d’autres situations similaires. Un principe fondamental de la protection des réfugiés veut qu’elle soit offerte sans distinction de race, de religion ou d’origine ethnique. Les Canadiens veulent savoir que leur gouvernement répond de manière équitable à toutes les situations d’urgence. Cela est particulièrement vrai pour les Canadiens originaires de régions du monde qui semblent trop souvent négligées.

Nous demandons instamment au gouvernement d’élaborer un cadre de réponse à d’autres crises similaires, en utilisant cette réponse comme un précédent. [Si vous écrivez à un-e député-e de l'opposition, remplacez le texte par quelque chose comme : « Nous vous demandons instamment d'inviter le gouvernement à élaborer un cadre de réponse à d’autres crises similaires, en utilisant cette réponse comme un précédent »]. Le cadre de réponse rapide devrait être basé sur des critères objectifs motivés par les besoins de protection des personnes déplacées, plutôt que par une large couverture médiatique ou des pressions politiques organisées. Nous appuyons les recommandations proposés par le Conseil canadien pour les réfugiés que le cadre :

* soit transparent
* respecte l’équité dans les réponses
* évite les impacts négatifs sur les autres réfugiés (en respectant le principe d’additionnalité - tant du point de vue du nombre que des ressources)
* assure la réinstallation principalement par le biais du Programme des réfugiés pris en charge par le gouvernement (parce que les groupes de parrainage ne devraient pas être les principaux responsables des interventions d’urgence et qu’il est important d’éviter les répercussions sur les autres réfugiés parrainés par le secteur privé).

Nous constatons qu'à l'heure actuelle, par exemple :

* la guerre civile au Soudan a déjà déplacé plus de 3 millions de personnes, qui vivent dans des conditions extrêmement vulnérables. Certaines d'entre elles fuient déjà la guerre ou l'oppression dans leur propre pays d'origine.
* une proportion importante des millions de personnes déplacées par la guerre civile dans le nord de l'Éthiopie le sont toujours, sans qu'il y ait de processus évident pour une solution durable.
* le conflit ethnique se poursuit dans l'est de la République démocratique du Congo, aggravé par l'implication d'intérêts extérieurs, avec à nouveau des millions de personnes déplacées.

Alors que le Canada aspire à être reconnu comme un leader en matière de protection des réfugiés et œuvre pour démanteler le racisme systémique, un cadre équitable pour répondre aux crises, basé sur des principes humanitaires, s’impose. Les crises oubliées ne doivent pas continuer à être oubliées par le Canada.

[Je vous prie d’agréer, Monsieur le Ministre, l’expression de ma considération respectueuse.]

[Je vous prie d’agréer, Monsieur le Député/ Madame la Députée, l’expression de mes meilleurs sentiments.]